

Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à l'approbation du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Cité Verte Fosse Rouge à Sucy-en-Brie

Par décision du Président de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) n°DC2025/758 du 24 juillet 2025 a été prescrite l'ouverture d'une participation du public par voie électronique préalable à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Cité Verte Fosse Rouge.

Cette participation se déroulera du lundi 1er septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025 inclus soit pendant 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à l'accueil de la Direction de l'aménagement et des mobilités de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra consulter le dossier :

- Sur support papier à la Direction de l'aménagement et des mobilités de GPSEA, sise 39 rue Auguste Perret, Europarc à Créteil du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- En ligne sur le site internet de Grand Paris Sud Est Avenir : <http://sudestavenir.fr/>.

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment le projet de dossier de réalisation de la ZAC, incluant son étude d'impact actualisée ainsi que l'attestation d'absence d'observation produite par la MRAe en date du 07 juillet 2025.

Le public pourra, pendant toute la durée de la participation, formuler ses observations et propositions sur le projet via le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site internet susvisé.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés auprès de la Direction de l'aménagement et des mobilités de GPSEA, sise 39 rue Auguste Perret, Europarc à Créteil, et sur la boîte mail prévue à cet effet.

Au terme de la participation, le conseil de territoire de l'établissement public territorial de Grand Paris Sud Est Avenir se prononcera, par délibération, sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Cité Verte Fosse Rouge. Il pourra, au vu des conclusions de la participation, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au document en vue de cette approbation.

La décision prescrivant l'ouverture de la présente participation du public par voie électronique est consultable sur le site internet de GPSEA.